SPÉCIFICATION TECHNIQUE

ISO/CEI TS 17027

Première édition
2014-03-01

Évaluation de la conformité — Vocabulaire lié à la compétence des personnes utilisée pour la certification de personnes

Conformity assessment — Vocabulary related to competence of persons used for certification of persons

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC TS 17027:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e3fb6898-e1e7-4292-bab7-d10cbeba7b82/iso-iec-ts-17027-2014

Numéro de référence
ISO/CEI TS 17027:2014(F)

© ISO 2014

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC TS 17027:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e3fb6898-e1e7-4292-bab7-d10cbeba7b82/iso-iec-ts-17027-2014

DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **iv**
Introduction ..... **v**
1 Domaine d'application **1**
2 Termes et définitions **1**
Bibliographie **11**

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO/IEC TS 17027:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e3fb6898-e1e7-4292-bab7-d10cbeba7b82/iso-iec-ts-17027-2014

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux. Dans le domaine de l'évaluation de la conformité, le comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO) est responsable du développement de Normes internationales et de Guides.

Les normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

Les projets de normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

Dans d'autres circonstances, en particulier lorsqu'il existe une demande urgente du marché, un comité technique peut décider de publier d'autres types de documents:

— une Spécification publiquement disponible ISO/CEI (ISO/CEI PAS) représente un accord entre les experts dans un groupe de travail ISO et est acceptée pour publication si elle est approuvée par plus de 50 % des membres votants du comité dont relève le groupe de travail;

— une Spécification technique ISO/CEI (ISO/CEI TS) représente un accord entre les membres d'un comité technique et est acceptée pour publication si elle est approuvée par 2/3 des membres votants du comité.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO/IEC TS 17027:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/3f5f89b1-e37a-4992-bd8f-d0cbdb7792/iso-iec-ts-17027-2014

Une ISO/PAS ou ISO/TS fait l'objet d'un examen après trois ans afin de décider si elle est confirmée pour trois nouvelles années, révisée pour devenir une Norme internationale, ou annulée. Lorsqu'une ISO/PAS ou ISO/TS a été confirmée, elle fait l'objet d'un nouvel examen après trois ans qui décidera soit de sa transformation en Norme internationale soit de son annulation.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/CEI/TS 17027 a été élaborée par le Comité technique ISO sur l'évaluation de la conformité (CASCO).

Il a été soumis au vote des organismes nationaux de l'ISO et de la CEI, et il a été adopté par les deux organisations.

 © ISO 2014 – Tous droits réservés

Introduction

La présente Spécification technique définit les termes et définitions liés à la compétence et à la certification de personnes, y compris la terminologie de formation correspondante. L'ISO a publié un certain nombre de normes et autres documents associés relatifs à la compétence des personnes (par exemple, ISO 9001, ISO/CEI 17021, ISO/CEI 17024), qui ont mis en évidence la nécessité d'élaborer une terminologie cohérente.

L'objectif de la présente Spécification technique est de faciliter une compréhension commune, par les parties intéressées, du vocabulaire associé à la certification et à la compétence des personnes. Elle a également pour objet d'améliorer l'alignement des normes relatives aux titres de compétences à la qualification.

Dans la présente Spécification technique, la forme verbale «peut» indique une possibilité ou une capacité. Pour de plus amples informations, voir les Directives de l'ISO/CEI, Partie 2.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC TS 17027:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e3fb6898-e1e7-4292-bab7-d10cbeba7b82/iso-iec-ts-17027-2014

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC TS 17027:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e3fb6898-e1e7-4292-bab7-d10cbeba7b82/iso-iec-ts-17027-2014

Évaluation de la conformité — Vocabulaire lié à la compétence des personnes utilisée pour la certification de personnes

1 Domaine d'application

La présente Spécification technique définit les termes et définitions relatifs à la compétence des personnes et utilisés dans le domaine de la certification des personnes, afin d'établir un vocabulaire commun. Ces termes et définitions peuvent, le cas échéant, être utilisés dans d'autres documents spécifiant la compétence de personnes, tels que règlements, normes, dispositifs particuliers de certification, formation, licence et enregistrement.

2 Termes et définitions

2.1
aptitude
capacité de réaliser une activité

2.2
prise en compte de besoins particuliers
modification de méthodes d'*évaluation* (2.8) ou de leur administration afin de tenir compte des effets d'une incapacité sans altérer la *validité* (2.79) de l'évaluation

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO/IEC TS 17027:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e3fb6898-e1e7-4292-bab7-d10cbdc7b82/iso-iec-ts-17027-2014

2.3
accréditation
attestation (2.9) délivrée par une tierce partie, ayant rapport à un organisme d'évaluation de la conformité, constituant une reconnaissance formelle de la *compétence* (2.25) de ce dernier à réaliser des activités spécifiques d'évaluation de la conformité

[SOURCE: ISO/CEI 17000:2004, 5.6, modifiée — Une Note 1 à l'article a été ajoutée.]

Note 1 à l'article: L'accréditation se rapporte uniquement aux organismes d'évaluation de la conformité; elle ne se rapporte pas aux personnes.

2.4
examens portant préjudice
résultats d'un *examen* (2.39) inattendus pour un groupe spécifique de personnes

Note 1 à l'article: Les exemples de groupes spécifiques de personnes comprennent les groupes basés sur la race, le genre, l'âge, l'origine ethnique, la langue ou la religion.

2.5
appel
demande d'un *demandeur* (2.6), d'un *candidat* (2.12) ou d'une *personne certifiée* (2.22) de reconsidérer toute décision prise par l'*organisme de certification* (2.17) concernant la *certification* (2.16) visée

[SOURCE: ISO/CEI 17024:2012, 3.19]

2.6
demandeur
personne qui a soumis une candidature en vue de son admission à un *processus de certification* (2.19)

[SOURCE: ISO/CEI 17024:2012, 3.13]

© ISO 2014 – Tous droits réservés

2.7
approbation de personnes
procédure basée sur des facteurs prédéfinis et sur la fourniture d'une affirmation selon laquelle l'organisme désigné, gouvernemental ou autre, reconnaît l'aptitude de personnes à réaliser des activités spécifiques

Note 1 à l'article: Une *certification* (2.16) ou d'autres procédures d'évaluation de la conformité peuvent être une condition préalable à l'approbation.

2.8
évaluation
processus permettant d'évaluer qu'une personne satisfait aux exigences du *dispositif particulier de certification* (2.21)

[SOURCE: ISO/CEI 17024:2012, 3.8]

2.9
attestation
fourniture d'une affirmation, basée sur une décision qui fait suite à une revue, démontrant que des exigences spécifiées sont respectées

[SOURCE: ISO/CEI 17000:2004, 5.2, modifiée — Les Notes à l'article ont été supprimées.]

2.10
attribut
caractéristique intrinsèque d'une personne

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

EXEMPLE Acuité visuelle, empathie, transparence.

2.11
préjugé
présence de facteur pouvant influer, de façon arbitraire, sur les *questions* (2.52) de l'*examen* (2.39), les notes de l'examen ou les résultats de la *certification* (2.16)

ISO/IEC TS 17027:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e3f00898-c1e7-4292-bab7-d106ceba7682/iso-iec-ts-17027-2014

Note 1 à l'article: Il peut y avoir un préjugé en de nombreux points, par exemple lors de l'élaboration des questions des examens, de la notation des examens ou des prises de décisions concernant la certification.

2.12
candidat
demandeur (2.6) qui satisfait à des prérequis spécifiés et est admis au *processus de certification* (2.19)

[SOURCE: ISO/CEI 17024:2012, 3.14]

2.13
catégorie de personnes
détenteurs de certificats (2.15) qui réalisent le même type d'activités ou de tâches

EXEMPLE Soudeurs; personnel chargé d'essais non destructifs; infirmières; conducteurs d'engins de construction.

2.14
certificat
document émis par un *organisme de certification* (2.17) à des personnes certifiées conformément à l'ISO/CEI 17024, indiquant que la personne désignée a démontré la *compétence* (2.25) requise par le *dispositif particulier de certification* (2.21)

[SOURCE: ISO/CEI 17024:2012, 3.5, modifiée]

2.15
détenteur de certificat
personne désignée comme bénéficiaire d'un *certificat* (2.14) valide ou d'une *attestation de formation* (2.77.1)

 © ISO 2014 – Tous droits réservés

2.16
certification
attestation (2.9) réalisée par une tierce partie, relative à des personnes

[SOURCE: ISO/CEI 17000:2004, 5.5, modifiée]

2.17
organisme de certification
organisme tierce partie d'évaluation de la conformité mettant en œuvre des *dispositifs particuliers de certification* (2.21) pour des personnes

Note 1 à l'article: Un organisme de certification peut être gouvernemental ou non gouvernemental (avec ou sans pouvoir réglementaire).

2.18
marque de certification
logo de certification
marque protégée ou logo émis par un *organisme de certification* (2.17) pour des personnes, indiquant qu'une personne est en conformité avec des exigences spécifiées

[SOURCE: ISO/CEI 17030:2003, 3.1, modifiée]

2.19
processus de certification
activités par lesquelles un *organisme de certification* (2.17) démontre qu'une personne répond aux *exigences de certification* (2.20), y compris la candidature, l'*évaluation* (2.8), la décision en matière de *certification* (2.16), de *renouvellement de certification* (2.64) et l'utilisation des *certificats* (2.14) et des *logos/marques* (2.18)

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[SOURCE: ISO/CEI 17024:2012, 3.1]

ISO/IEC TS 17027:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e3fb6898-e1e7-4292-bab7-d10cbeba7b82/iso-iec-ts-17027-2014

2.20
exigences de certification
ensemble des exigences spécifiées, incluant les exigences du dispositif à satisfaire pour délivrer ou maintenir une *certification* (2.16)

[SOURCE: ISO/CEI 17024:2012, 3.3]

2.21
dispositif particulier de certification
compétences (2.25) et autres exigences relatives à des *catégories de personnes* (2.13) ayant des professions ou savoir-faire spécifiques

[SOURCE: ISO/CEI 17024:2012, 3.2, modifiée — Une Note à l'article a été supprimée.]

2.22
personne certifiée
personne détentrice d'un *certificat* (2.14)

2.23
code de conduite
document spécifiant la déontologie et les comportements personnels exigés par un *dispositif particulier de certification* (2.21)

Note 1 à l'article: Adapté de l'ISO/CEI 17024:2012, 8.2, Note 2.

2.24
code de pratique
norme de pratique
règles, exigences, responsabilités ou conditions décrivant le niveau minimal de performance attendue d'une *catégorie de personnes* (2.13)

© ISO 2014 – Tous droits réservés